

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2016-19-MM**

### **ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Semi-Marathon de la Côte des Vikings organisé par l'A.S. Tourlaville Athlétisme et qui doit se dérouler le samedi 25 juin 2016 de Gatteville-le-Phare à Saint Vaast la Hougue en passant par Barfleur.

#### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** La circulation sera interdite : Rue des Écoles, Quai Henri Chardon, Rue Alfred Rossel, Rue Pierre Salley, Rue du Lavoir et Rue Julie Postel (vers Montfarville).

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit Rue des Écoles, Rue Pierre Salley, Rue du Lavoir, Rue Julie Postel (vers Montfarville).

**Article 3 :** Ces interdictions seront effectives de 16h à 18h 30.

**Article 4 :** La circulation sera filtrée au croisement de la D901 et de la route de Gatteville vers Gatteville, au bas de la rue St Thomas Becket vers le quai, au croisement de la Rue de la Poste avec la Rue Alfred Rossel, et de la Rue Pierre Salley, Route de Réville et Rue Julie Postel (vers Montfarville).

**Article 5 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription sera mise en place par les services techniques de la Mairie.

**Article 6 :** La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue, le Maire de BARFLEUR et les organisateurs de la course sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 07 juin 2016

Le Maire

  
Michel MAUGER

